

Aux partenaires de consultation

Lyss, 22.03.2022

**Consultation plan d'études cadre « Economie forestière »
Forestier/forestière diplômé(e) ES**

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous soumettre pour consultation le plan d'études cadre révisé « Economie forestière », forestier/forestière diplômé(e) ES.

Le processus de révision a été lancé en décembre 2019 sur mandat de l'OrTra Forêt Suisse et suivi par un groupe d'accompagnement composé de représentants de la branche, de la formation et des cantons ainsi que d'une société de conseil externe. Cette révision a été motivée par des réflexions de fond (actualisation du profil professionnel et vérification des compétences) ainsi que par des raisons juridiques (nouvelles prescriptions de l'Ordonnance minimale de reconnaissance des filières de formation des écoles supérieures, OCM ES). Le plan d'études cadre existant, datant de 2010, a servi de base pour la révision.

La révision a été effectuée en étroite collaboration avec la branche. Dans un premier temps, afin d'évaluer grossièrement les besoins de révision, dix entreprises forestières ont été visitées et leurs responsables interrogés. Ensuite, une enquête en ligne a été menée auprès d'une sélection de quelque 150 représentants de la branche. Les résultats de l'enquête ont montré que le degré de satisfaction à l'égard du plan d'études cadre en vigueur était globalement élevé ; en premier lieu, ce sont essentiellement des mises à jour / précisions au niveau du contenu ainsi que des adaptations formelles qui se sont avérées nécessaires. Le résultat de la révision constitue donc une évolution, et non une révolution.

Sur la base de l'enquête et des recommandations du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), le groupe d'accompagnement a discuté en détail du profil professionnel, des domaines de compétences et des compétences opérationnelles pour ensuite les reformuler. Nous souhaitons attirer votre attention sur les adaptations formelles suivantes :

- Dans l'ancien plan d'études cadre, les modules de base étaient présentés comme condition d'admission à la filière de formation. Comme les modules de base font partie intégrante de la filière de formation de garde forestier/garde forestière ES, ils ne peuvent plus à l'avenir être considérés comme condition d'admission dans le plan d'études cadre.
- Afin que les forestiers-bûcherons avec CFC (CFC correspondant) puissent commencer à suivre les modules de base (et donc la formation de garde forestier) directement après leur apprentissage, l'exigence d'une expérience professionnelle de 12 mois jusqu'à présent en vigueur a été retirée du plan d'études cadre. Dans la pratique, ceci n'aura aucune influence car l'accomplissement des modules de base (= formation de base) se fait en cours d'emploi et dure au moins 12 mois. Les candidats débutant la formation compacte (= formation principale) continueront donc à avoir au moins 12 mois d'expérience professionnelle au sein de l'économie forestière.

- Il a en outre été décidé d'admettre désormais « sur dossier » les candidats ne possédant pas le CFC correspondant, pour autant qu'ils disposent de qualifications équivalentes à celles des forestiers-bûcherons avec CFC. A cet effet, les prestataires de formation rédigeront un concept précisant quelles compétences et expériences (formation, expériences pratiques dans le secteur forestier, etc.) sont considérées comme équivalentes et ils documenteront ces cas par écrit. Il s'agit ici de situations particulières.
- La possibilité de prendre en compte les modules Forêt dans la formation de garde forestier est désormais explicitement ancrée dans le plan d'études cadre. La perméabilité sera ainsi toujours garantie à l'avenir. Les candidats qui, dans un premier temps, poursuivaient un autre objectif de formation (p. ex. contremaître avec brevet fédéral) pourront faire valider les modules suivis en cas de réorientation vers la filière de formation de forestier/forestière ES.

Vous trouverez en annexe le projet de plan d'études cadre ainsi que le formulaire avec les questions pour la consultation. Afin que nous puissions évaluer efficacement vos réponses, nous vous remercions de bien vouloir utiliser exclusivement ce formulaire pour votre prise de position et de nous retourner ce document par courriel (info@odawald.ch) d'ici au **15.06.2022** au plus tard.

Nous discuterons ensuite de vos réponses avec le groupe d'accompagnement et adapterons si nécessaire le plan d'études cadre en fonction des retours de consultation. Nous enverrons volontiers le « rapport de consultation » à tous les participants.

Nous vous remercions pour vos retours et pour l'intérêt que vous portez à une formation de forestier/forestière orientée vers l'avenir.

Cordiales salutations

Ortra Forêt Suisse



Mattia Soldati
Président Ortra Forêt Suisse



Rolf Dürig
Chargé d'affaire Ortra Forêt Suisse



Jürg Walder
Resp. projet, directeur CEFOR Lyss

Annexes :

- Projet plan d'études cadre « Economie forestière », forestier/forestière diplômé(e) ES
- Questionnaire de consultation